Sillage
MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAEN LA MER
HORS-SÉRIE

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

EXPLICATIONS ET NOUVEAUTÉS

La mise en place des nouvelles modalités de collecte au 1er avril dernier a entraîné des dysfonctionnements. Pour répondre à vos questions, ce Hors-Série vous présente la nouvelle organisation et les raisons du changement des modalités de collecte des déchets ménagers, notamment des déchets verts.

JUIN 2013

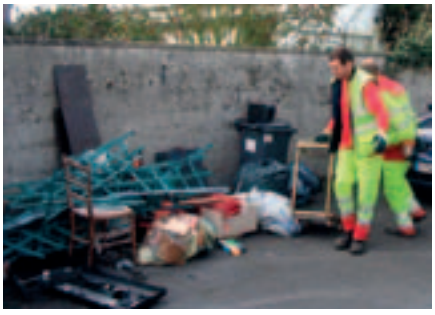

P.2-3
Une nécessaire explication, au cas par cas

P.4-5
Les changements dans les modalités de collecte

P.6-7
De nouvelles habitudes à prendre, ensemble

Caen la mer
Communauté d'agglomération

UNE NÉCESSAIRE

Entrées en application le 1er avril 2013, les nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers ont connu des ratés et modifié les habitudes. Des explications ont semblé nécessaires.

© Véolia

De nouvelles règles de collecte sont en vigueur depuis le 1er avril. Parmi les principaux changements, la collecte des encombrants n'est plus organisée que trois fois par an (sauf dans l'hyper-centre de Caen et dans l'habitat collectif regroupé).

Pourquoi ces ajustements ?

Le contexte dans lequel ont été définies les nouvelles modalités de collecte, actuellement en vigueur, a évolué ces dernières années. Différentes raisons expliquent ces choix :

1 **le respect des nouvelles orientations** et obligations du Grenelle de l'Environnement : une responsabilisation individuelle et collective dans la production de déchets, avec pour objectif de la réduire ;

2 **l'amélioration de la sécurité et de la santé des agents** de collecte : des bacs au lieu des sacs pour les déchets verts notamment ;

3 **l'évolution du comportement** des usagers qui produisent moins de déchets, trient mieux, compostent leurs déchets de cuisine et de jardin. Ceci implique d'optimiser le service, de l'ajuster au besoin réel et de l'harmoniser sur l'ensemble de l'agglomération ;

4 **la réduction de l'impact** de la collecte sur l'environnement ;

5 **la maîtrise des coûts** tout en conservant la qualité de service : depuis 2006, des coûts en augmentation constante d'1 M€ chaque année, et donc une augmentation de la taxe payée par les usagers qu'il fallait maîtriser (lire page 7 la présentation de la baisse de la taxe).

Une politique éco-responsable depuis 2004

Depuis le 1er janvier 2004, la Communauté d'agglomération Caen la mer assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Caen la mer s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ce service public pour répondre aux évolutions des pratiques mais surtout dans un objectif de développement durable et de maîtrise des coûts. Cette démarche est en totale cohérence avec l'implication de l'agglomération dans l'Agenda 21. En effet, Caen la mer entend mener une politique éco-responsable visant à répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Chiffres-clés (par an)

- **130 000 T** de déchets ménagers collectés
- **585 kg/an** par habitant
- **61 200 T** d'ordures ménagères
- **15 100 T** de déchets recyclables
- **5 700 T** de verre
- **4 800 T** d'encombrants
- **14 600 T** de déchets verts
- **29 500 T** de déchets collectés dans les déchèteries

EXPLICATION

Que s'est-il passé ?

Les nouvelles mesures concernant les collectes des différents déchets (ordures ménagères, déchets verts et encombrants) ont connu des dysfonctionnements. Explications :

• **un changement de prestataire de service,** sur une partie de l'agglomération : Véolia, qui s'occupait déjà d'une partie de la collecte, a été retenu sur une zone supplémentaire ;

• **des calendriers de collecte** pas toujours bien distribués ou pris en compte ;

• **des horaires et des jours de collecte modifiés** (désormais elle est étalée sur la journée) qui ont pu perturber certains habitants ;

• **de nouvelles règles** pas toujours communiquées aux résidents dans les immeubles, par certains syndics ou bailleurs.

Malgré une information très en amont

Pour diffuser l'information aux habitants, Caen la mer a élaboré une campagne de communication par le biais de plusieurs canaux, afin de permettre à tous de comprendre les enjeux de cette démarche et de s'y associer, via :

• **des courriers officiels** afin d'informer les habitants et les bailleurs en décembre 2012 ;

• **une information spécifique** dans le Sillage n°37 de décembre 2012 / janvier 2013 (magazine de Caen la mer) ;

• **la création et distribution de plusieurs documents d'information** (dépliant, calendrier de collecte, guides pratiques, affiches...) ;

• **des annonces, affiches, articles dans les médias** (presse, radio, réseaux sociaux...) ;

• **l'organisation de 9 réunions publiques** et la réalisation d'une exposition itinérante ;

• **l'organisation de 2 conférences de presse** ;

• **et un numéro vert dédié** pour lequel 6 personnes sont au service des habitants, du lundi au vendredi de 9h à 18h : **0 800 00 14 29** (appel gratuit depuis un poste fixe).

© Véolia

Dans l'hyper centre de Caen, les six collectes des ordures ménagères par semaine sont maintenues.

ÉDITORIAL

NOUVEAU MODE D'EMPLOI

Philippe Duron, *président de la communauté d'agglomération Caen la mer*

Alain Gruenais, *vice-président en charge de l'environnement et du développement durable*

Rémi Poirier, *vice-président en charge de la collecte des déchets ménagers*

Depuis le 1er avril 2013, la Communauté d'agglomération Caen la mer a mis en place de nouvelles modalités pour la collecte des déchets ménagers, visant notamment à réduire la quantité des déchets produits tout en maîtrisant les coûts du ramassage. Ces modifications sont intervenues au moment où parallèlement, nous avons changé de prestataire de service, sur une partie de l'agglomération.

Vous avez été nombreux à nous signaler des dysfonctionnements, plus ou moins importants selon les secteurs, occasionnés par la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

Nous tenons, au nom de l'ensemble des élus de l'agglomération, à vous présenter toutes nos excuses pour ces désagréments.

La situation est aujourd'hui rétablie pour vous garantir un service public de qualité. Ainsi, nous avons mis en place une cellule de crise afin d'apporter les solutions d'urgence nécessaires pour garantir l'enlèvement des déchets dans les meilleurs délais.

Nous recensons actuellement les observations que ces nouvelles modalités peuvent susciter auprès des habitants. Nous procéderons ainsi, d'ici la fin juin, à une première évaluation des nouvelles modalités de collecte, notamment des déchets verts, et proposerons, si nécessaire, des ajustements applicables dès la rentrée de septembre.

Ce numéro spécial de Sillage doit vous permettre de trouver les réponses à vos questions afin que vous compreniez en détail le nouveau « mode d'emploi ». Par ailleurs, il vous précise à nouveau les grands principes fixés par Caen la mer pour atteindre des objectifs indispensables à la qualité de vie de demain.

Ce que nous visons, à terme, c'est une réduction de la production de nos déchets. Cela ne se fera pas en un jour. Cela se fera progressivement, ensemble.

LES CHANGEMENTS D

Des changements ont été apportés dans la collecte. Si le ramassage des emballages recyclables n'a pas été modifié, il n'en est pas de même pour les ordures ménagères, les déchets verts et les encombrants.

LES ORDURES MÉNAGÈRES : 1 COLLECTE PAR SEMAINE

(sauf cas particuliers : hyper centre de Caen, littoral et habitat collectif regroupé)

Désormais, les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine en secteur pavillonnaire.

Pourquoi ?

• Parce qu'il a été constaté qu'il y avait **peu de déchets présentés lors de la 2e collecte** en secteur pavillonnaire, d'où la nécessité de s'adapter.

• Des **collectes uniques** existent déjà dans plusieurs communes (Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Éterville, Fleury-sur-Orne, Giberville, Mondeville, Périers-sur-le-Dan, Sannerville) et donnent satisfaction.

Quels sont les jours et les heures de collecte ?

• **Du lundi au vendredi,** le matin et/ou l'après-midi, de 6 h à 21 h (23 h en centre-ville de Caen).

• **Jours fériés :** pas de ramassage, les collectes sont décalées d'une journée.

Mon bac gris de 120 l sera trop petit avec une seule collecte par semaine. Est-ce possible d'en avoir un plus grand ?

Oui. *Il faut le signaler en contactant le numéro Vert (0 800 00 14 29 / appel gratuit depuis un poste fixe) afin qu'un bac gris d'un volume supérieur vous soit attribué.*

3 cas particuliers

• L'HYPER CENTRE DE CAEN

Les 6 collectes sont maintenues du lundi au samedi et dimanche pour les marchés.
Une forte densité de population, couplée à une faible capacité de stockage, génère une production importante de déchets (commerces et restaurants en particulier).

• LA FRANGE LITTORALE D'HERMANVILLE-SUR-MER ET LION-SUR-MER (CAMPINGS ET COMMERCES)

Les ordures ménagères seront collectées 4 fois par semaine du 15 juin au 15 septembre, en raison de l'augmentation de la densité de population en période estivale.

• L'HABITAT COLLECTIF REGROUPÉ

Maintien de la collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine, du lundi au vendredi. Pas de ramassage les jours fériés, les collectes sont, dans ce cas, décalées d'une journée.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES : MAINTIEN DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE

Pourquoi ?

Cette **collecte est très performante** sur l'agglomération car le tri a été bien assimilé par les habitants. La collecte hebdomadaire est donc maintenue pour encourager et soutenir le tri.

Comment ?

Généralisation progressive de la fourniture des sacs jaunes en mairie ou aux pôles de vie de quartiers (ville de Caen).

Quels sont les jours et les heures de collecte ?

Du lundi au vendredi, le matin et/ou l'après-midi, de 6 h à 21 h.
Jours fériés : pas de ramassage, les collectes sont décalées d'une journée.

Cas particuliers

• Les commerces de l'hyper centre de Caen : la collecte du carton 4 fois par semaine (3 collectes de carton + 1 collecte "carton + déchets recyclés").

Le verre : ça ne change pas

• Aucun changement pour la collecte du verre : il doit être déposé dans les bornes de collecte mises à disposition dans les communes.

ANS LES COLLECTES

LES DÉCHETS VERTS : > 1 COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES

(du 1er mars au 30 novembre pour les communes ayant accès à une déchèterie à proximité)

Pourquoi ?

- La recherche d'une **maîtrise des coûts** : la collecte en porte-à-porte est la collecte la plus coûteuse.
- Le déchet le moins coûteux est celui qui n'est pas produit ou qui est valorisé sur place. Caen la mer encourage **la prévention et la valorisation** des déchets verts à domicile.
- Il existe des **solutions alternatives** pour valoriser les déchets verts à domicile tels que le compostage ou encore le paillage.
- Le faible volume de déchets l'hiver génère des collectes peu utiles.

Comment ?

- **Remplacement des sacs par un bac** (bac à présenter à la collecte avec 5 fagots de branchages maximum).
- **Composteurs individuels** : 9 000 foyers sont d'ores et déjà équipés gratuitement (1).

Quels sont les jours et les heures de collecte ?

- **Du lundi au vendredi,** le matin et/ou l'après-midi, de 6 h à 22 h.
- **Jours fériés :** pas de ramassage, les collectes sont décalées d'une journée.

(1) Pour en bénéficier, contacter le 0 800 00 14 29 ou s'inscrire en mairie ou en pôle de vie des quartiers (Caen).

Cas particuliers

• LES IMPASSES ET VOIES ÉTROITES
Le jour de collecte est différent de celui de la commune sur des impasses et voies étroites.

Les sacs ont été remplacés par un bac

Désormais, le bac (1) permet d'optimiser le stockage des déchets verts entre deux collectes. De plus, il assure un meilleur confort d'utilisation aux habitants : plus de sacs à porter et à stocker, il suffira de rouler le bac pour le déplacer. Enfin, il facilite les conditions de travail des agents et permet de diminuer les troubles de santé liés à la manipulation des sacs (charge à porter, gestes répétitifs...).

(1) Les bacs ont été distribués de janvier à mars sur toute l'agglomération. Un guide d'utilisation a été remis aux habitants.

> MAINTIEN DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE

(du 1er mars au 30 novembre pour les communes ne disposant pas d'une déchèterie à proximité)

- **AUTHIE**
- **BÉNOUVILLE**
- **BIÉVILLE-BEUVILLE**
- **BLAINVILLE-SUR-ORNE**
- **CAMBES-EN-PLAINE**
- **ÉPRON**
- **MATHIEU**
- **PÉRIERS-SUR-LE-DAN**
- **SAINT-CONTEST**
- **VILLONS-LES-BUISSONS**

Un seul bac est insuffisant ! Comment faire face au volume de mes déchets verts ?

À l'heure actuelle, *vous avez la possibilité de présenter jusqu'à 5 fagots en plus du bac. Nous vous encourageons à réduire vos déchets verts par exemple en utilisant la fonction "mulching" d'une tondeuse, qui évite de ramasser l'herbe, en valorisant l'herbe tondue en paillage au pied des haies, etc. Caen la mer met également à disposition, gratuitement, des composteurs. Il y a un éventail de solutions possibles.*
N'hésitez pas à consulter le guide de l'écojardinier sur le site de Caen la mer : www.caenlamer.fr

LES ENCOMBRANTS : 3 COLLECTES PAR AN

(sauf cas particuliers : hyper centre de Caen et habitat collectif regroupé)

Pourquoi ?

- Parce qu'il a été constaté qu'il y avait principalement **3 pics de production d'encombrants** par an, ce qui génère des ramassages peu utiles en dehors de ces périodes. En cas de besoin, reste la possibilité d'apporter les encombrants en déchèterie *(voir carte p.7)*.
- De plus, de **nombreux matériels sont désormais valorisables** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, les DEEE), réduisant d'autant le volume des encombrants. **Les DEEE (télévision, téléphone, ordinateur...) ne sont plus collectés en porte à porte.** Ils doivent être repris par le revendeur ou déposés en déchèterie, il en sera de même pour les meubles.

En cas de besoin, les 6 déchèteries de Caen la mer restent accessibles.

2 cas particuliers

• L'HYPER CENTRE DE CAEN
Maintien de la collecte mensuelle

• L'HABITAT COLLECTIF REGROUPÉ
Maintien des 12 collectes par an.

DE NOUVELLES HAB

De nouvelles règles sont applicables et de nouvelles habitudes sont à prendre. Pas toujours facile de s'y retrouver ! Voici les quelques réponses aux questions les plus souvent posées et quelques rappels.

© Véolia

Je ne comprends pas, la collecte des déchets n'est pas passée. Pourquoi ?

Les horaires ne sont plus forcément les mêmes

depuis le 1er avril 2013 et la mise en place progressive des nouvelles modalités de collecte. Les calendriers ne précisent pas si la collecte a lieu le matin ou l'après-midi (sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte pour le cas où les camions passent très tôt le matin) : les camions passeront de toute façon dans la journée. Le temps de ces ajustements ne devrait plus durer que quelques semaines pour que les horaires se précisent.

Pourquoi n'ai-je pas reçu de calendrier de collecte ?

Selon les types d'habitat,

il convient de distinguer :

- ***l'habitat individuel** pour lequel les calendriers de collecte ont été réalisés spécifiquement et distribués au domicile de chaque foyer. Ils sont disponibles sur le site : www.caenlamer.fr ou au numéro vert 0 800 00 14 29 (gratuit depuis un poste fixe).*
- ***l'habitat collectif** pour lequel un courrier a été rédigé à chaque bailleur et syndic de copropriété avec le calendrier des collectes spécifique à chaque immeuble qu'ils gèrent. Ils doivent en informer les résidents.*

DEUX SECTEURS DE COLLECTE SUR 29 COMMUNES*

Deux secteurs de collecte sont en vigueur sur l'agglomération. Depuis le 1er avril, Véolia est chargé de la collecte d'un vaste territoire (en orange). Pour les autres communes, c'est le système de la régie interne à Caen la mer qui reste en vigueur (en jaune).

** Les 6 nouvelles communes (Colleville-Montgomery, Mouen, Ouistreham, Saint-André-sur-Orne, Tourville-sur-Odon et Verson) ne sont pas concernées aujourd'hui par ces changements.*

Une évaluation des nouvelles modalités de collecte

La communauté d'agglomération recense actuellement les observations que ces nouvelles modalités peuvent susciter auprès des habitants. Caen la mer procèdera à une première évaluation d'ici la fin juin et proposera, si nécessaire, des ajustements applicables dès la rentrée de septembre.

ITUDES À PRENDRE

SIX DÉCHÈTERIES ACCESSIBLES

Une déchèterie est un centre d'apport volontaire ouvert aux particuliers, artisans et commerçants qui permet de valoriser les déchets qui ne sont pas acceptés lors des collectes ou entre deux ramassages. Désormais, six déchèteries sont à votre disposition [1] sur le territoire de Caen la mer (35 communes) :

- BRETTEVILLE-SUR-ODON : ZA de la Grande Plaine, rue de la Vallée (ouverte le dimanche matin)
- COLOMBELLES : ZA Lazzaro, rue Jean Monnet
- FLEURY-SUR-ORNE : rue des Carriers
- HERMANVILLE-SUR-MER : route de Lion-sur-Mer
- MOUEN : parc d'activités des Rives de l'Odon, rue Verte
- OUISTREHAM : ZA du Maresquier

[1] Pour connaître les horaires : numéro vert 0 800 00 14 29 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou www.caenlamer.fr (rubrique Déchets ménagers) ou votre mairie. Soyez prévoyants : anticipez votre heure d'arrivée et votre temps de vidage sur le site. Fermeture de toutes les déchèteries les jours fériés.

Comment fonctionne la collecte les jours fériés ?

Il n'y a pas de collecte *les jours fériés sur l'ensemble de l'agglomération. Les collectes sont donc décalées d'un jour (le lendemain), sauf dans l'hyper centre-ville de Caen où une collecte est maintenue du fait de la densité des activités. Dans un souci d'égalité de fonctionnement de tous les agents (régie et opérateur privé) mais également d'harmonisation du service rendu aux habitants sur l'ensemble de l'agglomération, les jours fériés ne sont désormais plus travaillés par l'ensemble des agents de collecte. De plus, il avait été constaté que peu de déchets y étaient présentés, générant ainsi des collectes inefficaces et donc coûteuses pour la collectivité et les usagers.*

© Agence F. Castel

Sur l'ensemble de l'agglomération, six déchèteries sont à la disposition des habitants.

Vous diminuez le service de collecte des ordures ménagères de moitié (passage de 2 fois à 1 fois par semaine). La taxe ne devrait-elle pas être aussi divisée par 2 ?

Non *car il n'existe pas de proportionnalité directe entre l'évolution des fréquences de collecte et le montant de cette taxe. D'une part, les coûts de la collecte ne représentent qu'environ 30% du coût global de la gestion des déchets, donc de la taxe. D'autre part, ces aménagements ne touchent qu'une partie du territoire de l'agglomération, dix communes ayant déjà intégré les nouvelles fréquences de collecte des ordures ménagères. Néanmoins, l'optimisation de la collecte permet de réaliser des économies qui entraînent une diminution du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2013, passant de 10,16% à 9,87%.*

Une baisse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Sans action significative pour optimiser le coût de la collecte, les dépenses consacrées aux déchets ménagers augmentent naturellement chaque année (salaires, carburants, matériels, etc). Les efforts de gestion de Caen la mer et l'implication de la population via les aménagements de la collecte des déchets ménagers permettront de conserver un service public de qualité, tout en maîtrisant les coûts.

2013, le taux de la TEOM baisse

En 2013, le taux de TEOM revient au taux de 2010, soit une baisse de 10,16% à 9,87%. Il s'agit ainsi de faire profiter les usagers d'un retour sur les économies réalisées par les nouvelles modalités, une autre partie étant conservée pour les investissements (déchèteries, camions, bornes d'apports volontaires, etc).

TOUTE L'INFORMATION DISPONIBLE

N° Vert 0 800 00 14 29

(n° vert, appel gratuit depuis un poste fixe)

De 9 h à 18 h, du lundi au vendredi sans interruption, le numéro vert est très utilisé par les habitants.

Pour répondre aux questions liées aux changements prévus dans les calendriers de collecte, des agents ont été recrutés en renfort de l'équipe habituellement chargée de répondre aux appels du numéro vert. Cette équipe de six personnes (au lieu de deux en temps normal) est préparée pour évoquer calendriers, jours de collecte, encombrants ou déchets verts.

LES AUTRES MOYENS

Site internet caenlamer.fr (rubrique Déchets ménagers)

· **les informations principales** sur les ajustements de collecte :
http://www.caenlamer.fr/detail-a-la-une.asp?card=25121

· **carte interactive** pour trouver son secteur de collecte
(si l'on habite en pavillon) :
http://www.caenlamer.fr/amenagement-collecte.asp

Sur les réseaux sociaux

Toutes questions possibles via les comptes Facebook, Twitter et Google +.

Facebook. www.facebook.com/Caenlamer

Twitter. @Caenlamer

Google +. Compte « Caen la mer – Communauté d'agglomération »

Caenlamer
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAEN LA MER

8 rue du Colonel Rémy · BP 26182 · 14061 Caen cedex 4

Courriels : caenlamer@agglo-caen.fr
Téléphone : 02 31 39 40 00 · **Télécopie :** 02 31 79 61 44